

44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
02 au 06 mars 2026



RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DES RISQUES SANITAIRES

MEMBRES DE LA COMMISSION

Présidente : Catya MARTIN

Vice-président : Pierre LEDUCQ

Avraham BENHAIM

Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Nadia CHAAYA

Thierry CONSIGNY

Baudouin DE MARCELLUS

Luc DORSO

Sandrine HULOT

Cécile LAVERGNE

Gérard SENAC

Aloïs GALLET (absent)

Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK (absente)

Rémi VAZEILLE (absent)

44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
02 **au 06 mars 2026**



Visite du Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Rencontre avec :

- **Philippe Lalliot**, directeur du CDCS en présence d'Éléonore Caroit, Ministre déléguée chargée de la francophonie, des partenariats internationaux et des Français de l'étranger

Rapporteurs :

- Nadia Chaaya
- Geneviève Béraud-Suberville

Les membres de la commission de Sécurité ont été reçus, en présence de Mme la ministre Éléonore Caroit, par le directeur du Centre, Philippe Lalliot, chef de l'unité d'analyse et de Planification Christophe Alamelana, Judith Fondanèche, adjointe à la cheffe du Centre des opérations d'urgence

Eric Pasquel, chef de l'unité de gestion administrative, budgétaire et de soutien logistique ainsi que la cheffe adjointe du Centre des opérations humanitaires et de stabilisation.

Chadi Jbeilli, médecin au pôle santé

Léopoldine Fay, magistrate de liaison.

Le CDCS a été créé en 2008 par le ministre du MEAE, Bernard Kouchner et répond à un véritable besoin.

L'équipe (110 ETP) est diverse : une minorité de diplomates, des médecins, des magistrats (spécialisés en droit international), des traducteurs, des cartographes. Selon l'urgence de la crise, ils font appel à des volontaires du Quai d'Orsay et à d'autres comme, lors de notre visite, aux volontaires de la Croix Rouge.

Une des missions est de coordonner les différents ministères qui interviennent lors d'une crise. Vu la diversité et la particularité des crises, le centre fait appel à des compétences spécifiques avec des organismes spécialisés (privés ou publics) français ou internationaux.

Les avantages : Permet de traiter de manière cohérente l'ensemble de la crise, depuis les prémisses jusqu'à la post crise.

Les Inconvénients : Très lourd pour les équipes à mesure que les crises sont de plus en plus importantes (de l'accident d'un bus à la crise actuelle qui touche 15 pays)

Le CDCS a 2 volets :

1- SÉCURITAIRE ou protection des concitoyens à l'étranger

2-HUMANITAIRE

LES ENJEUX

-* Valeurs* Répondre à l'attente des Français : le centre doit être toujours joignable qu'il s'agisse d'une crise sanitaire, d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle. La réponse à une crise dépend de l'ampleur de la situation et est évaluée au cas par cas.

- Anticiper les crises à l'étranger et d'en évaluer les risques, en analysant les situations politiques, économiques, sanitaires et sécuritaires dans les pays concernés.

- Préparer les réponses aux crises, en collaboration avec les ambassades et les consulats français, ainsi que d'autres institutions françaises et internationales.

- Répondre aux crises, en coordonnant les actions des différents acteurs impliqués, tels que les équipes de secours, les forces de sécurité, les organisations humanitaires, etc.

- Stabiliser la situation après la crise, en travaillant à la reconstruction et au rétablissement de la normalité, en collaboration avec les autorités locales et les organisations internationales.

Le centre comporte plusieurs pôles qui correspondent aux différents moments de la gestion d'une crise à savoir : avant, pendant et après.

1. Situation et planification :

Deux thèmes principaux :

-Les fiches Conseils aux voyageurs

-L'élaboration du plan de sécurité

Cette équipe est responsable de l'analyse des situations et de la planification des réponses. Elle compte sur huit rédacteurs pour l'élaboration des fiches "Conseils aux voyageurs" qui sont à l'initiative des postes et des cartographes pour élaborer les cartes sécuritaires par pays qui sont très consultées. Les conseils sont très variables par pays, ils vont des risques naturels aux risques politiques, le contenu peut varier du "suivez les autorités" à "éloignez-vous des fenêtres" à "quittez le pays".

Cinq à huit personnes valident les plans de sécurité proposés par les postes qui ont un logiciel Phèdre qui sera renouvelé. L'unité des partenariats est très importante, elle s'occupe du contact avec les entreprises, grandes entreprises et toute sorte d'opérateurs comme Air France par exemple.

Elle gère le Fil d'Ariane dont l'inscription est vivement recommandée aux voyageurs ou expatriés de moins de 6 mois.

2. Opérations :

Cette équipe est chargée de mettre en œuvre les plans de réponse à la crise. Elle travaille en étroite collaboration avec les ambassades et les consulats français à l'étranger, ainsi que d'autres institutions françaises et internationales.

3. Stabilisation :

Cette équipe est responsable de la stabilisation de la situation après la crise. Elle travaille à la reconstruction et au rétablissement de la normalité, en collaboration avec les autorités locales et les organisations internationales. Cela peut durer jusqu'à 1 an, 1an et demi après la crise.

4. Unité de veille : ou "tour de contrôle" du centre

Ce sont les pionniers de la crise. Cette équipe est opérationnelle 24/7. Elle est l'interface avec les citoyens français en cas de crise. C'est le premier ouvert. Le CDCS a élargie à Nantes.

Les citoyens peuvent contacter le centre via un numéro de téléphone 01 53 59 11 00 et un mail Alertes.cdcs@diplomatie.gouv.fr

5. Unité de formation :

Cette équipe forme les agents à Paris et à l'étranger. Cette formation est ESSENTIELLE pour préparer les agents à répondre efficacement lors des crises. Les nouveaux agents ont besoin d'être formés .Tous les agents avant le départ en mission reçoivent une formation dispensée par le CDCS.

Concernant la formation sur la mise en situation sécuritaire, le CDCS propose deux types de formations avec modalité différente :

- 1- Exercices en autonomie réalisés par les Postes à partir de scénarios qui dépendent des besoins et menaces du pays, en lien avec le CDCS depuis Paris
- 2- Formation sur place avec mise en situation à partir d'un scénario selon les besoins locaux avec un exercice d'une demi-journée de mise en situation.

Ces formations avec mise en situation des Postes ne sont pas obligatoires et actuellement 50% des postes en ont réalisé.

Pour information, une cellule de crise compte généralement 13 agents : un directeur de crise, un directeur de permanence, un rédacteur, un facilitateur qui fait le lien avec les autres pôles, un expert santé...



44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
02 au 06 mars 2026

Santé des océans : présentation du baromètre Starfish

Audition de :

- **Marina Lévy**, océanographe, Sorbonne Université, LOCEAN-IPSL, CNRS/IRD/MNHN
Directrice de recherche au CNRS et conseillère Océan à l'Institut de Recherche pour le Développement.

Rapporteurs :

- Sandrine HULOT, Conseillère des Français de l'Étranger, Etats-Unis d'Amérique
- Cécile LAVERGNE, Conseillère des Français de l'Étranger, Amérique latine et Caraïbes
- Pierre LEDUCQ, Conseiller des Français de l'Étranger, Asie/Océanie

Rapport – Outil d'évaluation de la santé des océans :
Le baromètre Starfish

La Commission de Sécurité et des risques sanitaires a auditionné une spécialiste des sciences de l'océan engagée notamment auprès de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et aujourd'hui directrice de l'Institut de l'Océan de l'Alliance Sorbonne Université.

Dr. Marina Lévy est une experte reconnue internationalement sur l'impact de la turbulence océanique sur les écosystèmes marins et le climat. Médaillée de bronze du CNRS, elle mène une recherche interdisciplinaire novatrice à l'interface entre physique de l'Océan, biogéochimie et biodiversité, tout en s'impliquant activement dans la sensibilisation des publics et des acteurs économiques aux enjeux océaniques.



Cette audition intervient dans un contexte international particulier marqué par la tenue de la **troisième Conférence des Nations unies sur l’Océan (UNOC)** à Nice, près de dix ans après la COP21 et l’Accord de Paris. L’Accord de Paris avait permis de structurer la mobilisation internationale autour d’un objectif clair : **limiter le réchauffement climatique à 2°C et si possible à 1,5°C.**

Dans ce cadre, les chercheurs se sont interrogés sur la possibilité de disposer, pour l’océan, d’un **indicateur synthétique comparable à celui du climat**, permettant de mieux communiquer sur l’état de santé des océans.

I. L’océan : un acteur majeur de l’équilibre climatique

L’audition a rappelé combien l’océan joue un rôle fondamental dans la régulation du climat mondial.

Quelques chiffres permettent de mesurer cette importance :

- **L’océan absorbe environ 90 % de l’excès de chaleur** généré par le réchauffement climatique.
- Il capte également **environ 25 à 30 % des émissions mondiales de CO₂** produites par les activités humaines.
- Les océans couvrent **plus de 70 % de la surface de la planète.**
- Ils abritent **près de 80 % de la biodiversité mondiale connue.**

Grâce à ces fonctions, l'océan agit comme **un véritable amortisseur du changement climatique**. Sans lui, les effets du réchauffement seraient beaucoup plus rapides et beaucoup plus intenses.

Cependant, ce rôle de régulation a un coût : les océans subissent eux-mêmes les conséquences du changement climatique.

On observe aujourd'hui :

- Un **réchauffement accéléré des eaux**,
- Une **acidification croissante liée à l'absorption du CO₂**,
- Une **élévation du niveau de la mer**, qui s'est accélérée pour atteindre environ **3,7 mm par an selon le GIEC**,
- Et une dégradation progressive de nombreux écosystèmes marins.

II. Une réalité complexe difficile à résumer

L'un des enseignements majeurs de l'audition est qu'il est **beaucoup plus difficile de résumer l'état de l'océan que celui du climat**.

Alors que le climat peut être illustré par un indicateur relativement simple – la température moyenne mondiale – l'océan est un système extrêmement complexe.

Il est à la fois :

- Un régulateur climatique,
- Un réservoir de biodiversité,
- Une source de ressources alimentaires pour plus de **3 milliards de personnes** dans le monde,
- Un espace économique stratégique représentant **près de 90 % du commerce mondial transporté par voie maritime**.

Cette multiplicité de fonctions et de pressions rend difficile la construction d'un indicateur unique permettant de résumer l'état global des océans.

L'océan : un « grand impensé collectif »

Un autre point important souligné lors de l'audition est que l'océan reste souvent un **“grand impensé collectif”**.

Pour de nombreuses populations, en particulier celles qui vivent loin des littoraux, l'océan apparaît comme un espace lointain et abstrait. Pourtant, ses transformations affectent directement l'ensemble du système climatique et écologique mondial.

Aujourd'hui, plus de **40 % de la population mondiale vit à moins de 100 kilomètres des côtes**, ce qui rend les transformations océaniques particulièrement importantes pour les sociétés humaines.

III. Le Baromètre Starfish: un outil de sensibilisation

Face à ces défis de compréhension et de communication, les scientifiques ont développé un outil destiné à rendre les enjeux océaniques plus accessibles : le **« Starfish Barometer »**.

Ce baromètre ne cherche pas à réduire l'état de l'océan à un seul indicateur. Il propose plutôt **une représentation pédagogique des différentes dimensions de la santé de l'océan**, permettant de mieux comprendre les interactions entre climat, biodiversité, activités humaines et pressions environnementales.

Le baromètre est accessible en ligne et doit être **actualisé chaque année à l'occasion du 8 juin, Journée mondiale de l'océan**.

<https://www.starfishbarometer.org/fr/content/protection-efforts>



Son objectif est double :

- Renforcer la diffusion des connaissances scientifiques,
- Améliorer la compréhension des enjeux océaniques par le grand public et les décideurs.

IV. Conclusion

L'audition met en évidence l'importance de mieux structurer la communication autour de l'état des océans.

Alors que l'océan constitue **l'un des piliers essentiels de l'équilibre climatique mondial**, il reste encore trop souvent absent du débat public ou mal compris.

Des outils comme le **Starfish Barometer** permettent de combler cet écart entre la complexité scientifique et la compréhension citoyenne.

Il apparaît essentiel de renforcer la diffusion de ces connaissances afin de soutenir les politiques de protection des océans et de favoriser une mobilisation internationale à la hauteur des enjeux.

Il sera intéressant d'observer l'évolution de ce baromètre au cours de la prochaine mandature.

Rapporteurs:

**Sandrine Hulot,
Cecile Lavergne et
Pierre Leducq**



Evaluation de la santé des océans par le baromètre Starfish

Audition du **Dr. Marina Lévy**

- Directrice de recherche au CNRS et conseillère Océan à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD),
- Directrice de l'Institut de l'Océan de l'Alliance Sorbonne Université

Rapporteurs:

**Sandrine Hulot,
Cecile Lavergne et
Pierre Leducq**



Aujourd'hui, **plus de 40 % de la population mondiale vit à moins de 100 kilomètres des côtes**, ce qui rend les transformations océaniques particulièrement importantes pour les sociétés humaines.

**COMMISSION DE SECURITE
ET RISQUES SANITAIRES**

Rapporteurs:

**Sandrine Hulot,
Cecile Lavergne et
Pierre Leducq**



44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

6 mars 2026

OCEANS = Système extrêmement complexe

qui couvre **plus de 70 % de la surface de la planète**
Et constitue **l'un des piliers essentiels de l'équilibre climatique mondial.**

- un **réservoir de biodiversité**: Ils abritent **près de 80 % de la biodiversité mondiale connue**,
- une source de **ressources alimentaires** pour plus de **3 milliards de personnes** dans le monde,
- un **régulateur climatique**: **absorbe environ 90 % de l'excès de chaleur** généré par le réchauffement climatique.
- un espace économique stratégique représentant **près de 90 % du commerce mondial transporté par voie maritime.**

Cette multiplicité de fonctions et de pressions rend difficile la construction d'un indicateur unique permettant de résumer l'état global des océans.

**COMMISSION DE SECURITE
ET RISQUES SANITAIRES**

Rapporteurs:

**Sandrine Hulot,
Cecile Lavergne et
Pierre Leducq**



44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

6 mars 2026

Le Starfish Barometer : un outil de sensibilisation

Représentation pédagogique des différentes dimensions de la santé de l'océan
qui permet de mieux comprendre les interactions entre climat, biodiversité, activités humaines et pressions environnementales.



Basé sur 5 paramètres (branches)

- Etat de l'océan
- Les pressions humaines
- Les dégâts sociétaux
- Les efforts pour les protéger
- Les opportunités pour l'humanité

Double objectif:

- Renforcer la diffusion des connaissances scientifiques
- Améliorer la compréhension des enjeux océaniques par le grand public et les décideurs.

<https://www.starfishbarometer.org/fr>



44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

6 mars 2026

COMMISSION DE SECURITE ET RISQUES SANITAIRES

Rapporteurs:

**Sandrine Hulot,
Cecile Lavergne et
Pierre Leducq**

Starfish baromètre : indicateur synthétique qui permet de mieux communiquer sur l'état de santé des océans.

Etat de l'Océan

- **Augmentation de 23 cm du niveau des océans depuis 1901**, dans certaines régions beaucoup plus.
- Montée de plus en plus rapide.
- un **réchauffement accéléré des eaux**
- une **acidification croissante liée à l'absorption du CO₂**
- Près de 1700 espèces marines menacées.

Les pressions humaines

- Augmentation des émissions de CO₂
- Pêche non durable représente 40% de la pêche mondiale



Les dégâts sociétaux

- Pollution plastique a un cout sanitaire de 250 milliards en 2025
- 102 Milliards pour les tempêtes tropicales et inondation.
- Une augmentation de +6% des primes d'assurance maritimes

Les opportunités pour l'humanité

- Production de produits pharmaceutiques en forte augmentation
- 7.5% des sources d'innovation viennent du milieu marin

Les efforts pour les protéger sont insuffisants

Objectif = 30% d'aires marines protégées pour assurer le renouvellement des espèces; aujourd'hui on en est à 8.4% .



44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

6 mars 2026

COMMISSION DE SECURITE ET RISQUES SANITAIRES

Rapporteurs:

**Sandrine Hulot,
Cecile Lavergne et
Pierre Leducq**



Le baromètre est accessible en ligne et doit être **actualisé** chaque année à l'occasion du **8 juin, Journée mondiale de l'océan.**

<https://www.starfishbarometer.org>



44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
02 au 06 mars 2026

Commission de la Sécurité et des Risques Sanitaires

**Gestion de la crise sécuritaire liée aux élections présidentielles en Tanzanie Octobre 2025 –
Mars 2026**

AUDITIONNÉS (PAR VISIOCONFÉRENCE) :

- **M. Jean TRABAND**, Premier Conseiller de l'Ambassade de France en Tanzanie.
- **Adjudant-chef Cyril EHOULAN**, Responsable de la sécurité.

RAPPORTEURS :

- **M. Avraham BENHAIM**, Conseiller AFE (Afrique Centrale, Australe, Orientale et Océan Indien).
- **M. Luc DORSO**, Conseiller AFE (Afrique de l'Ouest).
- **M. Gérard SENAC**, Conseiller AFE (Afrique de l'Ouest).

I. CONTEXTE POLITIQUE ET NATURE DE LA MENACE

L'audition a permis d'établir que l'instabilité majeure traversée par le pays est la conséquence directe du **processus électoral présidentiel**.

- **Absence de ciblage spécifique** : Les intervenants ont insisté sur le fait qu'à aucun moment la France, ses intérêts ou sa communauté n'ont été visés. La menace pour nos ressortissants était de nature collatérale : blocages administratifs, restrictions de mouvement et risques liés à la proximité des zones de manifestations.

- **Climat social résiduel** : Bien que la situation soit stabilisée en mars 2026, elle reste marquée par une absence d'alternative politique et de débouchés économiques pour la jeunesse, ce qui maintient une tension sous-jacente.

II. CHRONOLOGIE DÉTAILLÉE DE LA CRISE ET RÉPONSES DU POSTE

Dates Clés	État de la Situation	Mesures Opérationnelles de l'Ambassade
15 oct. 2025	Pré-électoral	Comité de sécurité : sensibilisation des élus et chefs d'îlots.
18 oct. 2025	Phase aiguë	Premier message d'alerte sur le bulletin mensuel de l'Ambassade.
29-31 oct. 2025	Pic de crise	Répression féroce. Coupure totale d'Internet pendant 6 jours.
04 déc. 2025	Transition	Comité de sécurité spécifique avec professeurs et parents d'élèves.
09 déc. 2025	Point de fixation	Appel à manifester massivement. Bouclage préventif des villes.
25 déc. / 1er janv.	Tentatives résiduelles	Appels à manifester non suivis. Maintien du dispositif satellite.
Janvier 2026	Normalisation	Actualisation et mise en ligne de la Fiche Conseils aux Voyageurs.
Mars 2026	Situation actuelle	Surveillance active des réseaux sociaux (fief de la critique).

III. CARTOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE DES RISQUES

1. Dar es Salam et la Péninsule de Sassoni

La communauté française (1 000 inscrits au registre) est concentrée dans la capitale.

- **Sassoni** : Ce secteur résidentiel névralgique (600 Français) a été **complètement bouclé** par les forces de l'ordre. La sécurité a été assurée par une liaison radio/satellite bi-quotidienne avec les chefs d'îlots.

2. Le Secteur Nord : Arusha et Kilimandjaro

- **Arusha** : Fief de l'opposition, la zone a été verrouillée militairement de manière continue.
- **Aéroport du Kilimandjaro (JRO)** : Zone de crise logistique. Malgré les consignes de confinement en hôtel, un afflux de voyageurs a saturé l'aéroport.
- **Gestion Air France** : Suite à l'interruption des vols, la compagnie a assuré le relogement sécurisé des compatriotes sous la coordination du poste.

3. Archipel de Zanzibar

- **État** : Aucune manifestation signalée.
- **Sécurisation** : Équipement préventif des **consuls honoraires en téléphones satellites** pour parer à tout isolement en cas de black-out numérique national.

IV. RESSOURCES TECHNIQUES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

L'Adjudant-chef Cyril Ehoulan a exposé les piliers de la résilience du poste :

- **Modernisation Radio** : Grâce à une mission du CDCS en décembre 2025, le système radio permet désormais la cartographie des îlotiers depuis Paris.
- **Autonomie de communication** : Utilisation systématique des téléphones satellites durant les 6 jours de rupture internet.
- **Lycée Français** : Sécurisation de 500 élèves (150 Français, 150 Tanzaniens, 200 étrangers). Gestion stricte du couvre-feu nocturne.
- **Fiche Réflexe** : Document de crise (pense-bête pratique : eau, carburant, santé). **Attention : ce document n'est pas encore distribué. Il est actuellement en cours de validation par Madame l'Ambassadeur (Anne-Sophie AVÉ).**



SÉCURITÉ EN TANZANIE

Numéros utiles

Urgence : 112

Police touristique

- Arusha : +255 734 294 116
- Dar Es Salam : +255 715 570 718
- Zanzibar : +255 712 950 318

Ambassade de France

- Urgence : +255 784 210 396 (décès, accident, emprisonnement, disparition)
- Service France Consulaire, du lundi au vendredi de 9h à 17h (heure de Paris) : +33 4 11 77 31 72

Urgences médicales

Médecin conseil de l'ambassade : +255 713 55 22 57 (Mobile) / +255 745 254 642 (Secrétariat)

Hôpitaux et cliniques (liste non exhaustive)

- Hôpital Aga Khan (Dar Es Salam, 24/24h) : +255 222 344 100
- Saifee Hospital (Dar Es Salam, 24/24h) : +255 748 772 930
- Sali Hospital (Dar Es Salam, 24/24h) : +255 786 217 938
- NSK Hospital (Arusha) : +255 626 221 331
- Med-Express (Zanzibar) : +255 776 766 666 (attention : vérifiez que votre assurance couvre les soins dispensés au sein de cet établissement)
- North Valley Hospital (Zanzibar) : +255 777 797 779

Sociétés d'ambulance (pas de médecin à bord)

- TMHS : +255 772 300 007 / +255 785 480 307
- Dar es Salaam "Flying Doctors" : +255 787 747 464

Evacuations

- Par avion vers le Kenya - AMREF «Flying Doctors» : +254 206 992 299
- Kilimanjaro (Search And Rescue) : - MediAir : + 255 743 222 064 - Summit Medical Specialists : + 255 754 771 701

Principaux risques

La carte du risque, avec les **zones déconseillées**, est régulièrement mise à jour et détaillée dans nos conseils aux voyageurs sur le site diplomatie.gouv.fr. Le **risque terroriste** est modéré en Tanzanie sauf au sud du pays, à la frontière avec le Mozambique, formellement déconseillé aux voyageurs.

Sur l'ensemble du territoire,

- Il est fortement déconseillé, la nuit, de prendre des **mototaxis** et de se **déplacer à pied**. Privilégier les taxis officiels (plaque d'immatriculation rouge à Zanzibar) ou les services de Bolt / Uber sur le continent.
- Il est recommandé de faire preuve d'une grande prudence en raison d'une **résurgence des actes de délinquance** notamment à la tombée de la nuit, dans les grandes villes et les zones touristiques. N'affichez pas vos signes extérieurs de richesse (téléphone, ordinateur, sac à main, bijoux...) et numériser vos documents essentiels.
- Au volant, il est recommandé d'être vigilant, car la **circulation est dangereuse** et les capacités de prise en charge médicale sont sommaires. La conduite de nuit est formellement déconseillée en dehors des agglomérations. Des accidents de la route impliquant des minibus, des quads et des scooters sont particulièrement fréquents.

Conseils pratiques

Faites vous connaître

- Inscrivez-vous sur le registre consulaire et sur le fil d'Ariane lorsque vous voyagez.
- Veillez à fournir un numéro local (carte SIM tanzanienne) et à mettre vos coordonnées à jour en cas de changement. En cas d'urgence, l'ambassade partagera avec vous les informations importantes sur la situation locale par SMS (tant que ce système sera opérationnel).
- Les zones où résident des Français en Tanzanie sont découpées en îlots. Des ilotiers volontaires et bénévoles permettent de faire le relai entre l'ambassade et la communauté française en cas de crise.

Préparez-vous à faire face sereinement à toute éventualité

- En cas d'événement grave (émeutes, explosion, etc.), restez à votre domicile. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au risque de vous mettre en danger ou de fragiliser le protocole de confinement de l'école. Attendez les consignes de l'ambassade et de l'école.
- Lors d'une crise, l'accès à Internet peut être rompu plusieurs jours et les transactions financières suspendues : pensez à avoir de l'argent liquide à disposition, rechargez régulièrement votre compte MPESA/AIRTEL MONEY, votre compte et/ou vérifiez le niveau de carburant si votre maison est équipée d'un générateur.
- Faites des réserves en prévision d'un confinement de 5 jours (eau, nourriture, médicaments, lampes torches, piles, essence), a fortiori à l'approche d'élections. Ayez un sac de voyage d'urgence prêt avec vos documents de voyage et de l'argent liquide.

Hygiène et santé

- Le risque de paludisme et de dengue en Tanzanie demeure élevé. Protégez-vous en lien avec votre médecin. Observez les gestes barrières.
- Pour maintenir à distance bactéries et parasites, évitez les glaçons dans les restaurants et lavez bien vos fruits et légumes à l'eau.

V. PRÉCONISATIONS DE LA COMMISSION

1. **Sensibilisation** : Poursuivre l'effort pédagogique auprès des nouveaux arrivants n'ayant pas connu le choc d'octobre 2025.
2. **Signalisation "Ariane" généralisée** : La Commission préconise la mise en place, dans tous les **aéroports français**, d'une signalisation systématique et visible (bornes, affichage) incitant les voyageurs français à s'inscrire sur le portail **Ariane** dès le départ, et ce, pour **toutes les destinations vers l'étranger**

En clôture d'audition, la Commission tient à exprimer les points suivants :

- **Félicitations au Poste** : La Commission félicite chaleureusement le Poste diplomatique de Dar es Salaam, et plus particulièrement **M. Jean TRABAND**, Premier Conseiller, ainsi que l'**Adjudant-chef Cyril EHOULAN**, pour leur gestion exemplaire de la crise et leur sang-froid.
- **Appui du CDCS** : Des remerciements sont adressés au **Centre de Crise et de Soutien (CDCS)** pour son appui constant et déterminant auprès des Français de Tanzanie durant les phases critiques.
- **Gouvernance et Retex** : La Commission salue la qualité du Retex (Retour d'Expérience) mis en œuvre, lequel a pleinement intégré les **Conseillers des Français de l'Étranger (CFDE)** et les **Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger (CAFE)** dans la gestion de crise et les comités de sécurité. Cette inclusion des élus est le garant d'une communication fluide et d'une sécurité de proximité efficace pour nos compatriotes à l'étranger.



Centre de crise sanitaire

Audition de :

- **M. Evan MALCZYK**, Adjoint à la Cheffe de service, Arrivé en juin dernier comme adjoint à la cheffe de service du Centre de crises sanitaires. Directeur d'hôpital de formation, avec trois années d'expérience en cabinet ministériel sur des sujets de sécurité sanitaire.
- **M. Robin THOMAS**, Chef du Bureau du pilotage et de la performance.
- **M. Christophe CHERUBIN**, stagiaire auprès de M. THOMAS

Rapporteurs :

- Thierry Consigny

Nous avons reçu le Centre de crises sanitaires afin d'échanger sur ses missions et sur la manière dont nous pourrions collaborer et nous appuyer mutuellement dans nos domaines respectifs.

Présentation du Centre de crises sanitaires

Créé le 1er mars 2024, le Centre de crise sanitaire (CCS) est issu du retour d'expérience de la crise Covid.

Rattaché à la Direction générale de la Santé (DGS), ce service du ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées compte 62 agents.

Il est composé d'un pôle de préparation aux crises (comprenant quatre unités travaillant respectivement sur l'anticipation, la planification, les moyens de réponse et les capacités de préparation en termes de viviers, de formation, d'exercices et de RETEX), d'un Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (le CORRUSS, en charge de la réception et de la gestion des alertes sanitaires qui reçoit par exemple les alertes du Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE) et du Bureau du pilotage et de la performance (assurant le pilotage des missions transversales et des systèmes d'information, ainsi que la coordination des affaires européennes et internationales).

Les liens entre le MEAE et le CCS

A l'étranger, en cas d'alertes sanitaires internationales, le MEAE reste le ministère menant et le ministère de la Santé concourant, en cas de besoin, afin de renforcer les moyens sanitaires nécessaires. Par exemple, lorsque le CDCS du MEAE identifie un besoin qui va nécessiter de

réaliser des évacuations ou rapatriements sanitaires, de mobiliser la Réserve sanitaire ou encore d'envoyer des moyens stratégiques sur un lieu spécifique, il va solliciter le CCS via le CORRUSS. Dans certains cas, plus rares, le CCS peut solliciter le MEAE, lorsqu'une situation sanitaire nécessite un appui diplomatique. Aussi, le CCS diffuse des messages d'information à l'attention des ressortissants d'une part et aux voyageurs d'autre part via le site du MEAE (par exemple, pour le Mpox, message d'information aux voyageurs en provenance et à destination de Madagascar face au risque d'épidémie à Mayotte et à La Réunion notamment).

Par ailleurs, dans le cadre du Règlement sanitaire international (RSI) de l'OMS, le CORRUSS est le point focal national RSI pour la France. A ce titre, il communique avec l'OMS et les autres points de contact RSI des pays signataires.

Le risque d'urgence médico-psychologique

En France, l'organisation de la réponse sanitaire s'articule autour du plan ORSAN (organisation de la réponse sanitaire) complémentaire au dispositif préfectoral, le plan ORSEC. Le dispositif ORSAN dispose de 5 volets opérationnels dont le plan ORSAN Médico-psy pour la prise en charge de nombreuses victimes et blessés psychiques, assurée par les CUMP départementales (1 par département). En cas de situation sanitaire exceptionnelle dépassant les ressources locales, la CUMP régionale et la CUMP zonale peuvent respectivement solliciter l'appui des autres CUMP du département ou le réseau national des CUMP, RéNaCUMP, en lien avec le CCS.

Appui internationale possible : mise en place d'un poste d'urgence médico-psychologique (PUMP) à destination de ressortissants français rapatriés ou encore activation à l'étranger du PUMP téléphonique national en cas d'alerte.

La Réserve sanitaire

En cas de situation sanitaire exceptionnelle dans un pays étranger, la Task-force internationale de la Réserve sanitaire, regroupant des professionnels de santé (médecins, chirurgiens, infirmiers, anesthésistes, etc.) affiliés à un établissement en France, en profession libérale ou encore retraités, peut être déployée. Celle-ci facilite l'aide internationale, le support sanitaire et les opérations de rapatriement ou d'évacuation sanitaire (par exemple, au Proche-Orient et dans le Golfe, un binôme médecin urgentiste/infirmier a été mobilisé).

La gestion des alertes sanitaires

En cas d'alerte, le CCS intervient surtout sur le volet de la santé publique (envoi de recommandations ou bonnes pratiques, mobilisation d'experts, coordination avec Santé publique France). A titre d'illustration, pour le rappel de produits alimentaires faisant l'objet d'une alerte, le ministère de l'Agriculture reste le ministère menant mais sollicite le ministère de la Santé afin de coordonner les enjeux de santé publique (par exemple, l'alerte portant sur les lots de lait infantile contaminés par une toxine).

L'OMS et la vaccination fièvre jaune

Les recommandations de l'OMS ne sont pas juridiquement contraignantes pour les États. Certaines exigences locales peuvent donc subsister, ce qui relève principalement du traitement diplomatique par les autorités compétentes.

La gestion interministérielle de la crise en Nouvelle-Calédonie

Lors des troubles en Nouvelle-Calédonie, une cellule interministérielle de crise a été activée. Des moyens sanitaires (produits sanguins, matériel médical, coordination hospitalière) ont été déployés par le niveau national, dans le respect des compétences propres du territoire (qui dispose d'une compétence exclusive en matière de santé publique).

Conclusion

Cette rencontre a permis de clarifier le rôle du Centre de crises sanitaires, de renforcer les liens avec les représentants des Français de l'étranger et d'identifier des pistes de coopération futures.



44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 02 au 06 mars 2026

Qualité de l'air dans les établissements de l'AEFE

Audition de :

- **Odile Hagenmuller**, sous-directrice de l'immobilier de l'AFE
- **Florent, Gallet**, directeur adjoint du développement et de l'accompagnement du réseau AEFE

Rapporteurs :

- Catya Martin
- Baudouin de Marcellus

Quel est le champ d'intervention de l'AEFE auprès des établissements du réseau français à l'étranger ?

L'AEFE intervient de manière différenciée selon le statut des établissements.

- Mise en œuvre de la PIE de l'Etat pour les EGD (86 sites, 680 000 m² environ)
- Conseil en immobilier et sécurité pour les établissements scolaires du réseau (+ de 540 établissements)

Quels sont les enjeux ?

- Garantir la qualité de l'air intérieur des espaces scolaires étroitement liée à la qualité de l'air extérieur
- Une approche différenciée en fonction des climats et des zones géographiques
- Une base de données mondiale de l'OMS ([Principaux repères sur la qualité de l'air](#)), recueille la qualité de l'air par repérage du taux de particule (PM₂₅, 10 et PM_{2,5}) exprimé en microgrammes par mètre cube,
- Des recommandations de seuils à ne pas dépasser par l'OMS et des limitations d'activités imposées les autorités

En pratique le niveau de surveillance et la problématique par pays sont différentes en fonction de l'implantation de nos établissements. Ce sont nos établissements dans les pays chauds et particulièrement dans les pays d'Asie qui sont les plus impactés par une mauvaise qualité de l'air. Les taux de matières particulaires polluées relevés par l'OMS pour certaines villes sont parfois 5 fois supérieur aux recommandations.

Les espaces et les villes qui sont les plus exposés, on le sait aujourd'hui le sont parce qu'elles ont une situation physique plus exposées du fait des vents, des cultures sur brûlis, des pollutions industrielles, effets de « cuvette ». Les premiers constats sur les populations sont des maux de tête et des gênes respiratoires.

Quels sont, à l'échelle du réseau, les objectifs fixés ?

Pour améliorer la qualité de l'air de tous ces espaces d'enseignement, et plus particulièrement les espaces sportifs, c'est de pouvoir mesurer le taux de pollution de la qualité de l'air. Cette mesure est réalisée de manière quantitative et non qualitative.

En Europe, la recommandation de traiter la qualité de l'air à l'intérieur des espaces se fait de manière plus mécanique par aération en renouvelant l'air intérieur par l'air extérieur. Alors que dans les pays où l'air extérieur est plus pollué, le raisonnement est différent puisqu'il est souhaitable de ne pas renouveler l'air naturellement puisque l'air extérieur est extrêmement pollué.

La stratégie

- Pas de généralisation de l'approche au sein du réseau de l'AEFE ni dans le contrôle de la qualité de l'air ni dans les solutions d'améliorations.
- La mise en place de capteurs est laissée à la main des établissements.

Objectifs à terme

- Elaborer des constructions de qualité avec des réseaux aérauliques performants et sobres.
- Généraliser une surveillance systématique des espaces très exposés et doter les établissements de systèmes de traitements d'air écologiques.

Exemples d'actions menées à Delhi ou à Hanoï

A Hanoï où effectivement la qualité de l'air extérieur est extrêmement dégradée les 3/4 de l'année, les capteurs permettent de mettre en place des protocoles différenciés d'utilisation des espaces en fonction de la qualité de l'air.

Selon les mesures de pollution, les protocoles vont de l'utilisation totale des espaces extérieurs et intérieurs à la fermeture de l'établissement pour garantir la santé des élèves et des personnels. Et entre les 2, il y a l'utilisation restreinte de certains espaces et l'assainissement autant que faire se peut avec des purificateurs d'air les espaces intérieurs.

Protocole du lycée français international de Delhi

PROTOCOLE RELATIF AUX ACTIVITES EXTERIEURES AU LFID EN FONCTION DE LA QUALITE DE L'AIR EXTERIEUR					
La mesure de la qualité de l'air est effectuée en AQI US chaque jour à 8 heures, puis à chaque heure de la journée jusqu'à 17 heures. Les données recueillies déterminent l'application du protocole. Des drapeaux de couleur sont placés dans les cours de récréation pour indiquer le protocole à appliquer.					
AQI	Drapeau	Protocole Maternelle	Protocole Élémentaire	Protocole Collège	Protocole Lycée
AQI<200	VERT	Activités extérieures normales	Activités extérieures normales	Activités extérieures normales	Activités extérieures normales
200<AQI<250	JAUNE	Activités extérieures normales Port du masque recommandé EPS et AES à l'intérieur	Activités extérieures normales Port du masque recommandé	Activités extérieures normales Port du masque recommandé	Activités extérieures normales Port du masque recommandé
250<AQI<300	Rouge	Activités extérieures calmes Pauses à l'extérieur réduites de moitié	Activités extérieures calmes Port du masque fortement recommandé EPS et AES à l'intérieur	Activités extérieures calmes Port du masque fortement recommandé EPS et AES à l'intérieur	Activités extérieures calmes Port du masque fortement recommandé EPS et AES à l'intérieur
	Jaune	Port du masque très fortement recommandé EPS et AES à l'intérieur			
300<AQI<400	ROUGE	Pause à l'intérieur EPS et AES à l'intérieur	Activités extérieures calmes Pauses à l'extérieur réduites de moitié Port du masque très fortement recommandé	Activités extérieures calmes Pauses à l'extérieur réduites de moitié Port du masque très fortement recommandé	Activités extérieures calmes Pauses à l'extérieur réduites de moitié Port du masque très fortement recommandé
400<AQI	VIOLET	Pause à l'intérieur EPS et AES à l'intérieur	Pause à l'intérieur EPS et AES à l'intérieur	Pause à l'intérieur EPS et AES à l'intérieur	Pause à l'intérieur EPS et AES à l'intérieur

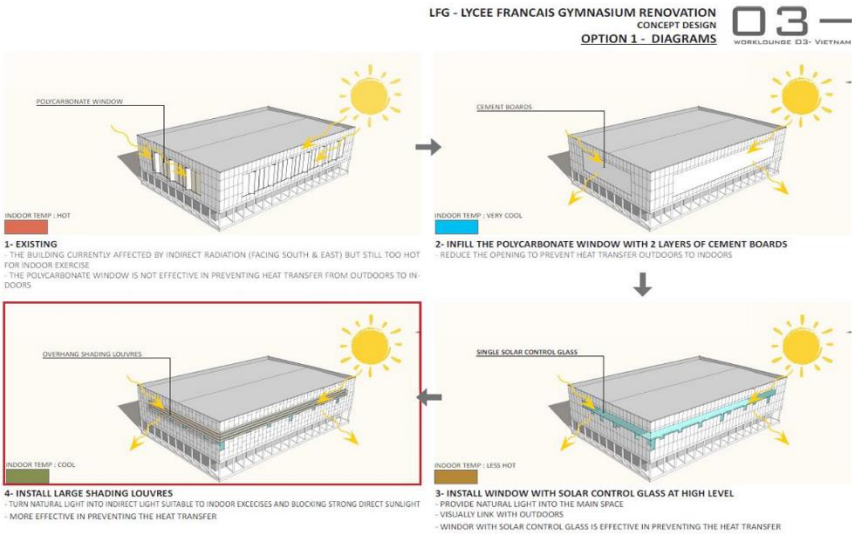
Protocole du lycée français d'Hanoi

QUALITE DE L'AIR – PROTOCOLE DU LYCEE ALEXANDRE YERSIN		
Niveau de pollution de l'air / phases	Health Implications and advices (d'après l'EPA : Environmental Protection Agency)	Consignes
0-50 Bon 1	Air quality is good for everyone.	a- Activité normale pour tous.
51-100 Modéré 2	Unusually sensitive people: Consider reducing prolonged or heavy exertion. Watch for symptoms such as coughing or shortness of breath. These are signs to take it a little easier. Everyone else: Air pollution poses little or no risk.	a- Activité normale pour tous. b- Surveillance des élèves ayant un PAI en relation avec des problèmes respiratoires et/ou cardio-vasculaires.
101-150 Mauvais pour les groupes sensibles 3 Sensitive groups include people with heart or lung disease, older adults, children and teenagers.	Sensitive groups: Reduce prolonged or heavy exertion. It's OK to be active outside, but take more breaks and do less intense activities. Watch for symptoms such as coughing or shortness of breath. People with asthma should follow their asthma action plans and keep quick relief medicine handy. If you have heart disease: Symptoms such as palpitations, shortness of breath, or unusual fatigue may indicate a serious problem. If you have any of these, contact your health care provider.	a- Réduction des activités des élèves ayant un PAI en relation avec des problèmes respiratoires et/ou cardio-vasculaires. b- Primaire: récréation maintenue sans activité. c- Primaire et secondaire: aménagement des activités physiques et/ou sportives (EPS, activités extrascolaires et association sportive).
151-200 Mauvais 4	Sensitive groups: Avoid prolonged or heavy exertion. Move activities indoors or reschedule to a time when the air quality is better. Everyone else: Reduce prolonged or heavy exertion. Take more breaks during all outdoor activities.	a- Annulation des activités des élèves avec un PAI. b- Primaire et secondaire: la récréation est maintenue sans activités physiques. c- Primaire : arrêt des activités physiques et ou sportives à l'extérieur pour l'EPS et modification des activités extrascolaires. d- Secondaire: EPS aménagé et association sportive annulée. e- Accueil de 8h maîtrisé sans activité pour le primaire.

Capteur indicateur de qualité de l'air



En plus de ces protocoles, l'établissement d'Hanoï est également intervenu sur les infrastructures en rénovant le gymnase pour réduire la chaleur à l'intérieur du bâtiment et améliorer la qualité de l'air.





44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER 02 au 06 mars 2026

Crise dans le monde

Audition de :

- **Liliane Chosserie**, CFDE au Venezuela
- **Anne-Sophie FRANCAIS**, CFDE au Pakistan
- **Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER**, CFDE en Tanzanie, CAFE
- **Rosiane HOUNGBO MONTEVERDE**, CFDE au Bahreïn, CAFE
-

Rapporteuse :

- Catya Martin

La commission a, comme pour chaque session, auditionné nos collègues présents dans des zones à risques, sur la gestion consulaire et la protection de nos concitoyens à l'étranger, nous avons donc auditionné les élus du Venezuela (Liliane Chosserie), de Tanzanie (Jean-Baka Domelevo Entfellner), du Pakistan et d'Iran (Anne-Sophie Français), du Mexique (Geneviève Béraud-Suberville), et bien sûr du Moyen-Orient — notamment le Golfe et le Liban — et Bahreïn (Nadia Chaaya et Rosiane Hougbo-Monteverde), un merci à tous pour leur disponibilité.

Constats généraux

- La majorité des postes diplomatiques et consulaires se mobilisent : activation de cellules de crise, numéros d'urgence, diffusion d'informations par SMS, mail, WhatsApp et sites officiels.
- Malgré ces dispositifs, des failles récurrentes apparaissent : listes d'îlotiers souvent obsolètes, dépendance excessive à WhatsApp, absence de listes électorales locales et impression d'abandon chez certains Français.
- Les élus CFdE signalent un accès parfois tardif ou partiel aux informations de crise, recueillies parfois via la presse plutôt qu'en simultané avec les postes.

Cas par pays — points saillants

- **Venezuela** : réduction du poste diplomatique sous le régime Maduro ; pas de consul permanent — le numéro deux de l'ambassade gère les Français depuis deux ans. Mise à jour des îlotiers limitée au comité du 12 décembre ; canal WhatsApp ministériel supprimé ; pas de RETEX formalisé. Sentiment d'abandon persistant malgré la présence de l'équipe locale.
- **Tanzanie** : procédure de protection globalement efficace, cellule d'écoute mise en place, retour au calme. Quelques problèmes techniques pour certains îlotiers et inégalités d'accès aux comités de sécurité selon les pays de la circonscription.
- **Pakistan / Iran** : en Iran, coupures de communications importantes ; agents pour la plupart rentrés en France. Les îlotiers disposent de téléphones satellitaires ; recensement des volontés de départ ou de rester en cours. Environ 1 000 Français sur place ; pas de rapatriement organisé pour l'instant.

- **Mexique** : informations locales souvent connues d'abord via groupes WhatsApp ou la presse ; les élus CFdE demandent un accès en temps réel aux messages de sécurité du ministère.
- **Golfe / Liban** : dispositifs activés et jugés opérationnels. Au Liban, situation très sensible, consignes relayées en temps réel, évacuation organisée non envisagée tant que l'aéroport et le port restent ouverts ; recommandation forte aux Français de passage de quitter le pays tant que les liaisons le permettent. (Concernant les détails, visa, aéroport, etc, je vous invite à contacter Nadia Chayaa qui vous donnera les détails.)
- **Bahreïn** : frappes ciblant prioritairement des objectifs militaires ; espace aérien fermé, option terrestre parfois seule voie possible. Listes d'îlotiers incomplètes ; communauté importante et majoritairement binationale.

Enseignements et besoins urgents

- Actualiser régulièrement les lieux de regroupement et les listes d'îlotiers et s'assurer de la capacité de ces derniers à exercer ce rôle.
- Diversifier et rendre récurrents les canaux de contact (SMS, mail, téléphone satellite, diffusion via RFI) pour pallier les coupures d'Internet ou la suppression de plateformes.
- Assurer la transmission en temps réel des informations de crise aux élus CFdE, au même titre qu'aux ambassades et consulats.
- Formaliser des RETEX post-crise et généraliser les cellules d'écoute et soutien psychologique.
- Multiplier les campagnes d'inscription au registre des Français établis hors de France et l'actualisation régulière des coordonnées.
- Renforcer les formations de mise en situation sécuritaire pour l'ensemble des membres du dispositif : postes, îlotiers et élus.

Conclusion

Les dispositifs consulaires ont globalement rempli leur rôle et ont permis d'éviter des crises plus graves. Toutefois, des ruptures de communication et des lacunes organisationnelles persistent et alimentent l'angoisse et le sentiment d'abandon de nos compatriotes. Il est indispensable d'améliorer la fiabilité des listes d'îlotiers, de diversifier les canaux d'alerte et de garantir l'accès en temps réel des élus CFdE aux informations de crise. Ces mesures renforceront la protection effective de nos concitoyens à l'étranger.



44^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
02 au 06 mars 2026

Guide du Rôle de l'Élu des Français de l'Étranger en Amont et Pendant une Crise

Rapporteurs :

- Cécile LAVERGNE

Introduction

Ce guide s'inscrit dans le cadre des travaux réalisés par les membres de la Commission de la Sécurité et des Risques sanitaires de l'Assemblée des Français de l'Étranger.

Ce guide propose des repères opérationnels pour les Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger (CFE) et, plus largement, pour tout élu ou relais de la communauté française à l'étranger, afin de contribuer à la préparation, à la réponse et au suivi d'une crise (catastrophe naturelle, troubles sécuritaires, crise sanitaire, accident collectif, etc.).

Il s'appuie sur les principes de la sécurité civile (anticipation, coordination, information fiable, continuité d'activité) et sur les bonnes pratiques reconnues en termes de communication de crise (messages clairs, fréquents, cohérents et adaptés).

Les élus siégeant à la Commission Sécurité et des Risques Sanitaires de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) jouent un rôle stratégique d'interface entre les Conseillers des Français de l'Étranger qui se trouvent au cœur des crises et le MEAE. En effet, la Commission auditionne deux fois par an le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin d'assurer un suivi des dispositifs de protection des Français établis hors de France, d'évaluer l'efficacité des mécanismes d'alerte et d'assistance (notamment le Fil d'Ariane, les plans de sécurité des postes diplomatiques, les dispositifs d'évacuation), et d'identifier les axes d'amélioration.

Elle organise également des retours d'expérience (RETEX) avec les élus ayant vécu ou accompagné des crises (sanitaires, sécuritaires, climatiques, politiques), afin d'analyser les pratiques, partager les bonnes réponses opérationnelles et formuler des recommandations concrètes. Ces travaux contribuent à l'amélioration continue des dispositifs consulaires, de la coordination entre élus et postes diplomatiques, et de la communication envers les communautés françaises à l'étranger. La Commission participe ainsi à une logique d'anticipation, de prévention et de renforcement de la résilience des Français établis hors de France.

1. Objectif du guide

- Clarifier le rôle de l' élu (avant / pendant / après) et ses limites : relayer, coordonner, orienter – sans se substituer aux autorités.
- Outiller la préparation : cartographie des risques, réseau de relais, procédures d'alerte, messages types.
- Renforcer la coordination avec le poste diplomatique/consulaire et les acteurs locaux (associations, autorités, opérateurs).
- Aider à gérer l'information (éviter les rumeurs et la désinformation) et à protéger les publics vulnérables.
- Faciliter le retour d'expérience (RETEX) pour améliorer les dispositifs.

2. Définition du rôle de l' élu des Français de l' étranger

- Relais de proximité : être identifiable, joignable, et capable d'orienter rapidement vers les bons canaux (consulat, numéros d'urgence, dispositifs locaux).
- Facilitateur de coordination : faire remonter des besoins agrégés et vérifiés (vulnérabilités, ruptures de services, points de blocage) au poste diplomatique/consulaire.
- Animateur du réseau communautaire : mobiliser les associations, chefs d'îlots, bénévoles, entreprises partenaires, dans un cadre sécurisé et clair (consignes, périmètres, protection des données).
- Garant de l'éthique : confidentialité, neutralité politique en crise, principe de “do no harm” (non nuisance), protection des données personnelles.

3. Cadre légal et institutionnel

Même si l' élu agit à l' étranger, il est utile de connaître les grands principes français et internationaux de gestion de crise : organisation des secours, systèmes d'alerte, planification et exercices, ainsi que les dispositifs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

- MEAE – CDCS : veille, alerte et gestion des crises à l' étranger ; Fil d' Ariane pour alertes voyageurs.
- France – Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) : mobilisation et coordination (cadre national).
- France – Plans communaux/intercommunaux de sauvegarde (PCS/PICS) : logique d'anticipation, procédures, annuaires, exercices.
- France – Dispositifs d'alerte : FR-Alert (cell broadcast) et ressources publiques de préparation (kit 72h, “Tous responsables”).
- International – Sendai Framework et EU Civil Protection Mechanism.

Références (en ligne) :

- Légifrance – Décret n°2005-1157 (plan ORSEC) – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000421070>
- Ministère de l'Intérieur – Planification ORSEC / exercices – <https://mobile.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile>
- Sécurité civile – PCS/PICS – <https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/plans-communaux-et>
- Commission européenne – EU Civil Protection Mechanism – https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/civil-protection/eu-civil-protection-mechanism_en
- FR-Alert (site officiel) – <https://fr-alert.gouv.fr/>

Partie 1 : Préparation en Amont d'une Crise

L'anticipation et la préparation opérationnelle au niveau du poste constituent le socle d'une gestion de crise efficace, permettant d'identifier les risques, de coordonner les acteurs et d'activer rapidement des dispositifs adaptés pour protéger la communauté française.

4. Identification des risques : Comité de sécurité

a. Mettre à jour régulièrement une cartographie des risques

Il est recommandé d'actualiser **au minimum une à deux fois par an** une cartographie consolidée des risques du pays ou de la circonscription consulaire. Cette cartographie doit être évolutive et fondée sur des sources croisées (autorités locales, organisations internationales, entreprises françaises implantées, établissements scolaires, retours d'expérience d'élus).

Elle doit couvrir :

- **Risques naturels** : séismes, inondations, cyclones, feux de forêt, glissements de terrain, vagues de chaleur, éruptions volcaniques.
- **Risques sanitaires** : épidémies, pandémies, rupture d'approvisionnement médical, saturation hospitalière.
- **Risques sécuritaires** : troubles politiques, violences urbaines, terrorisme, criminalité organisée, enlèvements.
- **Risques technologiques et industriels** : accidents chimiques, pannes massives d'infrastructures, cyberattaques, coupures électriques.
- **Risques sociaux et économiques** : pénuries, mouvements sociaux, blocages de transport, effondrement bancaire.

Cette cartographie doit identifier :

- les **zones géographiques à risque**,
- les **quartiers de forte concentration de Français**,
- les **zones de regroupement potentielles**,
- les infrastructures critiques (hôpitaux, aéroports, axes routiers stratégiques, écoles françaises, Alliances françaises, grands sites d'entreprises françaises).

Elle constitue un outil d'aide à la décision et de priorisation des actions.

b. Identifier des scénarii plausibles et leurs impacts sur la communauté française

Au-delà du recensement des risques, il est essentiel d'anticiper des **scénarios plausibles**, en analysant leurs impacts concrets sur la communauté française.

Pour chaque scénario (ex. coup d'État, séisme majeur, pandémie, blocage national des transports), il convient d'évaluer :

- **Accès aux soins** : capacité hospitalière locale, structures francophones, assurance santé, évacuations sanitaires possibles.
- **Transports et mobilité** : fermeture des aéroports, blocages routiers, disponibilité des carburants, accès aux zones de regroupement.
- **Communications** : risques de coupure d'internet ou de réseaux mobiles, solutions alternatives (messageries sécurisées, radios).
- **Scolarité** : continuité pédagogique des lycées français, dispositifs d'enseignement à distance.
- **Sécurité résidentielle** : quartiers sensibles, zones à éviter, résidences exposées.
- **Capacité de regroupement ou d'évacuation** : identification de points de rassemblement, scénarios d'évacuation terrestre ou aérienne.

L'objectif n'est pas d'anticiper l'imprévisible, mais de **réduire l'improvisation en situation réelle**.

c. Participation au comité de sécurité du poste

L'élue doit participer activement au **comité de sécurité convoqué par le Numéro 2 du Poste (Premier Conseiller)**, en lien avec :

- l'ASI (Agent de Sécurité Intérieure),
- le Consulat,
- les élu·e(s) de la circonscription,
- les Chefs d'ilôts et leurs suppléants (pour les zones disposant de ce dispositif)
- les représentants d'associations françaises,
- les relais communautaires,
- les responsables sûreté des grandes entreprises françaises,
- les lycées français,
- les Alliances françaises.

Ce comité permet :

- le partage d'informations actualisées,
- l'analyse des signaux faibles,
- la coordination des dispositifs d'alerte,
- la préparation d'éléments de langage communs.

Il est fortement recommandé de disposer d'un **groupe de coordination sur un canal de communication sécurisé** (messagerie chiffrée, whatsapp, telegram ou signal, plateforme dédiée), permettant des échanges rapides en cas de dégradation brutale de la situation.

La coordination horizontale entre acteurs locaux renforce la rapidité de réaction et la cohérence des messages.

d. Définir des seuils d'activation clairs

Une gestion efficace de crise repose sur des **niveaux d'activation pré-définis**, afin d'éviter les hésitations décisionnelles.

Exemple de gradation :

Niveau 1 – Vigilance

- Surveillance renforcée.
- Partage d'information interne.
- Préparation des messages pré-rédigés.

Niveau 2 – Alerte

- Information préventive à la communauté française.
- Activation du groupe sécurisé.
- Points de situation réguliers.
- Vérification des capacités de regroupement.

Niveau 3 – Crise

- Communication formelle et fréquente.
- Coordination avec le CDCS.
- Activation des dispositifs d'assistance ou d'évacuation.
- Points de situation quotidiens (voire biquotidiens).

Il convient également de fixer un **rythme de points de situation (SITREP)** adapté à la gravité de la crise :

- Hebdomadaire/bi-mensuel (etc..) en vigilance,
- Quotidien en alerte,
- Pluriquotidien en crise majeure.

Cette formalisation permet d'assurer clarté, traçabilité et cohérence dans la prise de décision.

5. Coordination avec l'Ambassade et la Cellule de Crise

5.1 Rôles et responsabilités des différents acteurs

Une gestion efficace de crise repose sur une clarification préalable du rôle et des responsabilités de chaque acteur, afin d'éviter les doublons, les zones grises ou les contradictions de communication.

a. Le poste diplomatique ou consulaire

Le poste diplomatique ou consulaire constitue l'autorité officielle de référence pour la communauté française.

Il assure :

- la diffusion de l'**information officielle validée**,
- l'activation et la coordination des dispositifs d'**assistance consulaire**,

- l'activation et la coordination avec le dispositif d'ilotage le cas échéant
- le lien opérationnel avec le **Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du MEAE**,
- la coordination avec les autorités françaises et, le cas échéant, les partenaires internationaux.

Le poste peut activer une cellule de crise locale, organiser des points de situation et décider, selon la gravité, de mesures spécifiques (recommandations de sécurité, regroupement, évacuation, suspension d'activités, etc.). Il est garant de la cohérence institutionnelle et de la légitimité des décisions.

b. Les élus des Français de l'étranger

Les élus jouent un rôle complémentaire essentiel, fondé sur la proximité et la connaissance fine du terrain.

Ils interviennent notamment pour :

- servir de **relais communautaire**,
- faire remonter des informations consolidées issues du terrain (sans interférer avec la chaîne officielle),
- identifier des besoins spécifiques ou des vulnérabilités non visibles immédiatement,
- mobiliser leurs réseaux associatifs, économiques ou éducatifs,
- orienter les compatriotes vers les **dispositifs officiels**, en évitant toute initiative parallèle non coordonnée.

Leur rôle n'est pas de se substituer au poste, mais de renforcer l'efficacité collective en facilitant la circulation d'informations fiables et la cohésion communautaire.

c. Les chefs d'îlots et relais communautaires

Les chefs d'îlots et autres relais de proximité jouent un rôle clé dans la granularité territoriale de la gestion de crise.

Ils assurent :

- le contact direct avec les Français de leur secteur,
- le repérage des situations de vulnérabilité (personnes âgées, isolées, malades),
- la diffusion rapide des consignes officielles,
- la remontée structurée des besoins vers le poste ou les élus référents.

Leur efficacité repose sur une bonne préparation en amont et une communication claire sur leur rôle.

d. Les associations, CCI et entreprises françaises

Les structures associatives, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les entreprises françaises implantées localement peuvent constituer des partenaires opérationnels déterminants.

Selon les circonstances, elles peuvent contribuer par :

- un **soutien logistique** (mise à disposition de locaux, générateurs, moyens de transport),
- l'hébergement temporaire de personnes vulnérables,
- des dons matériels ou financiers,
- un appui en traduction ou médiation culturelle,
- la diffusion d'informations auprès de leurs réseaux.

La coordination avec le poste est essentielle afin d'éviter les initiatives dispersées ou contradictoires.

e. Les autorités locales

Les autorités locales (sécurité, protection civile, santé publique, forces de l'ordre) demeurent responsables de la gestion opérationnelle des secours et du maintien de l'ordre sur leur territoire.

Elles interviennent pour :

- la gestion des opérations de secours,
- la protection des infrastructures,
- la coordination sanitaire,
- l'application de mesures d'urgence (couvre-feu, restrictions de circulation, évacuations).

Le poste diplomatique agit en lien avec ces autorités, dans le respect de la souveraineté du pays d'accueil.

L'efficacité de la gestion de crise repose sur la complémentarité de ces acteurs, la clarté des rôles et la fluidité des échanges, dans un cadre de confiance et de responsabilité partagée.

5.2 Procédures de communication et d'alerte

La qualité de la communication conditionne directement l'efficacité de la gestion de crise. Une information claire, rapide et coordonnée réduit l'anxiété, limite les rumeurs et facilite l'adhésion aux consignes.

a. Mettre en place une chaîne d'alerte multi-canaux

Il est essentiel d'organiser en amont une chaîne d'alerte multi-canaux, afin de maximiser la diffusion de l'information et d'atteindre l'ensemble de la communauté française, y compris les publics les plus vulnérables.

Les canaux peuvent inclure :

- courriels ciblés ou listes de diffusion,
- messageries instantanées sécurisées,
- réseaux sociaux institutionnels,
- arbres d'appel téléphonique (répartition par relais ou chefs d'îlots),
- page internet ou rubrique dédiée sur le site du poste ou des élus.

La redondance des canaux est une garantie contre les défaillances techniques et permet d'adapter le message aux différents profils (résidents permanents, touristes, étudiants, entreprises).

b. Relayer en priorité les consignes officielles

Toute communication en période de crise doit prioritairement relayer les informations et consignes officielles émises par le poste diplomatique, le CDCS ou les autorités locales compétentes.

Chaque message diffusé doit préciser :

- la source (poste, ministère, autorités locales),
- la date et l'heure d'émission,
- le périmètre concerné.

Cette traçabilité renforce la crédibilité de l'information et limite les risques de désinformation ou de confusion.

c. Utiliser un format standardisé de message

Afin de garantir la lisibilité et la cohérence des communications, il est recommandé d'adopter un format standard structuré, par exemple :

- Situation : faits établis à l'instant T.
- Risque : niveau de gravité ou d'évolution possible.
- Consignes : actions concrètes à suivre.
- Contacts utiles : numéros, adresses, dispositifs d'assistance.
- Prochain point d'information : date et heure prévues.

Ce cadre facilite la compréhension rapide du message, notamment en situation de stress.

d. Prévoir un mode de communication dégradé

Toute stratégie d'alerte doit intégrer un scénario de fonctionnement en mode dégradé, en cas de coupure d'électricité, d'internet ou de réseaux mobiles.

Les alternatives peuvent inclure :

- listes de contacts disponibles,
- relais via radios locales,
- affichage physique dans des points identifiés,
- points de regroupement prédéfinis servant de centres d'information.

L'anticipation de ces solutions permet d'éviter une rupture totale de communication au moment le plus critique.

e. Protéger les données personnelles

La gestion de crise ne dispense pas du respect des principes fondamentaux de protection des données.

Il convient notamment de :

- recueillir un consentement éclairé pour l'inscription aux listes d'alerte,
- appliquer le principe de minimisation des données (ne collecter que l'essentiel),

- limiter la durée de conservation aux besoins strictement nécessaires,
- restreindre l'accès aux données aux seules personnes habilitées.

La protection des informations personnelles contribue à préserver la confiance de la communauté et la sécurité des individus.

L'objectif global est de mettre en place un dispositif de communication à la fois réactif, fiable, inclusif et respectueux des règles juridiques, capable de fonctionner dans des contextes instables ou dégradés.

5.3 Participation aux exercices de simulation

La préparation opérationnelle ne peut être efficace sans mise en situation régulière. L'élue des Français de l'étranger doit pouvoir participer à ces exercices en coordination avec le Poste.

a. Organiser au minimum un exercice annuel

L'élue peut proposer et impulser l'organisation d'au moins un exercice de simulation par an, en coordination avec le poste diplomatique ou consulaire.

Cet exercice doit inclure :

- un scénario réaliste et contextualisé (catastrophe naturelle, troubles sécuritaires, pandémie, coupure massive de réseaux),
- un test des canaux d'alerte et de communication,
- une clarification des rôles de chaque acteur (poste, élus, chefs d'îlots, associations, entreprises),
- un exercice de remontée d'informations structurée depuis le terrain vers le poste.

L'élue veille à ce que le scénario intègre les spécificités locales (répartition géographique des Français, zones sensibles, capacités de transport, infrastructures critiques).

Son rôle consiste notamment à :

- mobiliser les relais communautaires,
- vérifier la fluidité des échanges entre terrain et poste,
- observer les points de friction ou de confusion.

b. Conduire un débrief structuré et orienté vers l'action

Après chaque exercice, l'élue participe activement à un débriefing à chaud, organisé idéalement dans les 48 heures.

Ce débrief doit permettre :

- d'identifier ce qui a bien fonctionné,
- de repérer les blocages ou incompréhensions,
- d'analyser la rapidité et la qualité de circulation de l'information,

- d'évaluer la cohérence des messages diffusés.

L'élue peut proposer la formalisation d'un plan d'action limité à 3 à 5 améliorations prioritaires, afin d'éviter la dispersion et de garantir une mise en œuvre concrète (ex. mise à jour des listes de contacts, clarification des niveaux d'alerte, amélioration d'un canal de communication).

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue (RETEX – retour d'expérience).

c. Assurer une participation élargie et inclusive

L'élue joue un rôle clé pour veiller à ce que tous les acteurs essentiels soient associés à ces exercices l'ensemble des acteurs de la communauté française :

- le consulat et les services du poste,
- les associations françaises,
- les établissements scolaires français,
- les Alliances françaises,
- les entreprises françaises et leurs responsables sûreté,
- les chefs d'îlots et relais territoriaux.

Une participation récurrente des différents acteurs permet de :

- renforcer la confiance entre acteurs,
- clarifier les responsabilités,
- éviter les initiatives isolées en cas de crise réelle,
- développer une culture partagée de la prévention.

d. Positionnement de l'élue

Il est important de rappeler que l'élue n'est pas un opérateur de sécurité ni un décideur exécutif. Son rôle est :

- d'être facilitateur et coordinateur communautaire,
- d'assurer la cohérence entre terrain et institution,
- de porter une dynamique de préparation collective,
- et de contribuer à la résilience de la communauté française.

Par son implication dans les exercices et les retours d'expérience, l'élue renforce la crédibilité du dispositif de gestion de crise et améliore la capacité d'anticipation du poste.

Propositions/Actions à mener

- Désigner formellement un-e élu-e référent-e chargé-e du lien opérationnel avec le poste diplomatique ou consulaire, ainsi qu'un-e suppléant-e en cas d'indisponibilité, afin d'assurer la continuité des échanges.

- Définir en amont les modalités de communication en situation de crise : numéro d'astreinte, messagerie sécurisée, adresses électroniques dédiées, ainsi que la fréquence et les horaires des points de situation.
- Veiller à la circulation d'informations fiables et vérifiées, en respectant strictement les principes de confidentialité et en évitant la transmission de données nominatives non indispensables.
- Maîtriser l'architecture des dispositifs de gestion de crise : rôle du Centre de Crise et de Soutien (CDCS) à Paris, fonctionnement de la cellule de crise locale du poste, et activation éventuelle d'une cellule de réponse téléphonique selon la nature et l'ampleur de la crise.

6. Mise en place d'un réseau de solidarité et d'alerte

En situation de crise, la solidarité spontanée est précieuse mais peut devenir désorganisée si elle n'est pas structurée. L'élue joue un rôle essentiel pour anticiper, coordonner et sécuriser la mobilisation des ressources locales.

La résilience d'une communauté repose sur l'existence d'un réseau structuré, identifié et formé en amont. L'élue joue un rôle clé dans l'organisation, l'animation et la mise à jour de ce maillage territorial.

Identification et structuration des relais locaux

Recenser et qualifier les relais

L'élue peut conduire, en lien avec le poste, un travail d'identification des relais locaux fiables :

- associations françaises,
- établissements scolaires,
- réseaux d'entraide informels,
- entreprises françaises ou franco-locales,
- responsables communautaires reconnus,
- professionnels disposant de compétences utiles (santé, logistique, traduction).

Il ne s'agit pas seulement de lister des noms, mais de **qualifier les relais** : zone couverte, capacité d'action, disponibilité, niveau d'implication.

Désigner des relais par zone (chefs d'îlots)

Pour garantir une couverture territoriale cohérente, il est recommandé de :

- désigner des relais par quartier ou zone géographique,
- formaliser leur rôle (contact de proximité, diffusion des consignes, remontée d'informations),
- mettre à jour leurs coordonnées au minimum **trimestriellement**.

L'élue peut assurer la coordination de ce réseau et veiller à son actualisation régulière.

Identifier des fonctions spécifiques

Au sein du réseau, il peut être utile de prévoir :

- un **relais “communication”**, chargé de diffuser les messages validés,
- un **relais “vulnérabilités”**, chargé de repérer les situations sensibles (personnes isolées, âgées, malades, en situation de handicap).

Cette spécialisation renforce l’efficacité et évite la dispersion des responsabilités.

a. Cartographier les ressources disponibles

En amont d’une crise, l’él·e peut contribuer, en lien avec le poste, à établir une cartographie des ressources mobilisables au sein de la communauté française.

Cette cartographie peut inclure :

- capacités d’hébergement temporaire,
- interprètes ou médiateurs linguistiques,
- véhicules disponibles pour transport d’urgence,
- contacts médicaux (médecins, cliniques, infirmiers),
- psychologues ou professionnels du soutien psychosocial,
- avocats ou conseillers juridiques,
- associations d’entraide,
- entreprises disposant de moyens logistiques.

L’objectif n’est pas de créer un système parallèle aux autorités locales, mais d’identifier les ressources complémentaires pouvant être activées en coordination avec le poste.

Cette cartographie doit rester :

- actualisée,
- sécurisée,
- accessible uniquement aux personnes habilitées.

b. Encadrer l’engagement bénévole- Sensibilisation et formation des Elu.e.s et des Chefs d’îlots

Un réseau identifié mais non formé reste fragile. L’él·e peut impulser des actions de sensibilisation simples et pragmatiques.

Mini-formations opérationnelles

Il est recommandé d’organiser des sessions courtes (environ 1 heure), portant sur :

- comment relayer correctement une alerte officielle,

- comment vérifier une information avant diffusion,
- comment recueillir un besoin de manière structurée,
- comment orienter vers les dispositifs compétents.

Ces formations doivent rester pratiques, concrètes et adaptées au contexte local.

Fiches réflexes

L'élue peut promouvoir l'élaboration de **fiches réflexes par type de risque** (séisme, troubles sécuritaires, crise sanitaire, catastrophe climatique), incluant :

- consignes immédiates,
- numéros d'urgence locaux,
- contacts consulaires,
- rappels de sécurité.

Ces documents doivent être accessibles en version numérique et imprimée.

En période de crise, de nombreux volontaires souhaitent aider. L'élue peut jouer un rôle de structuration et de régulation afin d'éviter les initiatives isolées ou risquées.

Il est recommandé d'établir des règles simples et claires pour les bénévoles :

- ne pas intervenir dans des zones dangereuses,
- respecter strictement la confidentialité des informations personnelles,
- agir sous la coordination d'un référent identifié,
- assurer une traçabilité minimale des actions (qui fait quoi, pour qui),
- orienter systématiquement les situations complexes vers les dispositifs officiels compétents.

L'élue peut veiller à rappeler que la sécurité personnelle prime sur toute initiative individuelle et que l'action communautaire doit rester complémentaire à l'action institutionnelle.

c. Mettre en place un mécanisme de “check-in”

Un dispositif simple de signalement de situation individuelle peut grandement faciliter la gestion d'une crise.

L'élue peut promouvoir, en coordination avec le poste, un mécanisme permettant aux membres de la communauté :

- de signaler “je suis en sécurité”,
- ou d'indiquer “j'ai besoin d'aide”.

Ce mécanisme peut prendre différentes formes :

- formulaire en ligne sécurisé,

- numéro dédié,
- messagerie structurée,
- relais via chefs d'îlots.

L'objectif est double :

1. éviter les recherches inutiles concernant des personnes déjà en sécurité,
2. identifier rapidement les situations prioritaires ou vulnérables.

L'élue peut contribuer à relayer ce dispositif et à sensibiliser la communauté à son utilisation en amont d'une crise.

Dans ce cadre, l'élue agit comme facilitateur et coordinateur communautaire, garant d'une mobilisation solidaire, organisée et respectueuse des cadres institutionnels.

En anticipant les ressources disponibles et en encadrant leur mobilisation, l'élue contribue à renforcer la résilience collective tout en évitant les risques juridiques, sécuritaires ou de désorganisation.

Rappels sur la protection des données et la sécurité personnelle

Il est essentiel de rappeler aux relais :

- de ne pas collecter d'informations inutiles,
- de ne pas diffuser de données sensibles,
- de ne jamais intervenir dans des situations mettant leur sécurité personnelle en danger.

L'élue veille à maintenir un équilibre entre engagement solidaire et prudence.

Création et gestion de bases de données sécurisées

Une gestion structurée de l'information est un pilier de la préparation.

Base de contacts d'urgence

L'élue peut contribuer à la constitution d'une base regroupant :

- élus et suppléants,
- contacts du consulat et numéros d'astreinte,
- associations françaises,
- établissements scolaires,
- services d'urgence locaux,
- hôpitaux,
- traducteurs/interprètes,
- transporteurs ou prestataires logistiques.

Cette base facilite la réactivité en situation de crise.

Base des vulnérabilités (avec consentement)

Dans le respect des règles de protection des données, il peut être envisagé de constituer une base recensant, sur la base du **consentement explicite** :

- personnes isolées,
- besoins médicaux spécifiques,
- mobilité réduite,
- contacts de proches à prévenir.

Cette base doit être strictement encadrée et limitée aux informations nécessaires.

Règles de gestion des données

L'élue doit veiller à l'application de principes simples :

- accès restreint aux seules personnes habilitées,
- stockage sécurisé (chiffrement si possible),
- mise à jour régulière,
- suppression ou purge des données devenues inutiles après la crise.

La confiance de la communauté dépend du respect rigoureux de ces règles.

Prévoir un mode dégradé

Il est recommandé de prévoir un **export imprimable sécurisé** des informations essentielles (contacts d'urgence, relais clés), utilisable en cas de coupure numérique.

Dans l'ensemble de ce dispositif, l'élue agit comme :

- organisateur du maillage territorial,
- garant de la fiabilité des relais,
- animateur du réseau,
- facilitateur entre communauté et institution.

Cette structuration en amont permet de transformer une solidarité spontanée en une capacité collective organisée et résiliente.

7. Préparation de la communication de crise

En situation de crise, la communication est un outil de protection. L'élue, en complément du poste diplomatique, joue un rôle de relais structuré, garant de la cohérence, de la clarté et de la fiabilité des messages diffusés à la communauté.

7.1 Définir une ligne éditoriale claire et responsable

En amont d'une crise, l'élue peut contribuer à définir une **ligne éditoriale commune**, alignée avec le poste, fondée sur quatre principes :

- **Sécurité** : priorité aux consignes concrètes.
- **Empathie** : reconnaître les inquiétudes sans dramatiser.
- **Clarté** : messages simples, structurés, sans jargon.
- **Action** : indiquer précisément ce que chacun doit faire.

Chaque message doit systématiquement renvoyer vers les **sources officielles**, afin d'éviter toute confusion sur l'origine de l'information.

Rythme de communication

L'élue veille à promouvoir :

- un **premier message rapide**, même si les informations sont partielles,
- des **prises à jour régulières**, annoncées avec un horaire prévisionnel,
- la cohérence entre les différents relais.

Le silence prolongé favorise les rumeurs ; une communication régulière, même courte, rassure.

Anticiper une FAQ

Il est recommandé de préparer en amont une **foire aux questions (FAQ)** couvrant les préoccupations récurrentes :

- documents administratifs,
- assurances,
- déplacements et frontières,
- scolarité et continuité pédagogique,
- accès aux soins.

Cette FAQ peut être actualisée en temps réel et partagée via un lien unique.

7.2 Outils de communication structurés

Organisation des canaux

L'élue peut structurer les outils selon trois niveaux :

1. **Liste de diffusion e-mail large** (information générale).
2. **Liste restreinte "relais"** (coordination interne).
3. **Canal public principal** (réseau social ou site web).

Pour l'opérationnel, il est recommandé de limiter à **1 ou 2 messageries sécurisées** afin d'éviter la dispersion.

Centralisation de l'information

Il est fortement conseillé de :

- regrouper tous les liens utiles sur une **page unique mise à jour en continu**,
- éviter la multiplication de documents dispersés,
- maintenir une cohérence visuelle et rédactionnelle.

Gestion des demandes

L'élue peut proposer :

- une adresse e-mail dédiée,
- ou un formulaire structuré permettant de trier les demandes.

Cela facilite le suivi, évite la saturation des messageries et permet une meilleure priorisation.

7.3 Messages types et protocoles de diffusion

Préparer des modèles en amont permet de gagner un temps précieux.

Message d'alerte initiale

Structure recommandée :

- Ce que l'on sait.
- Ce que l'on ne sait pas encore.
- Consignes immédiates.
- Contacts utiles.
- Heure du prochain point.

Point de situation

- Évolution des faits.
- Actions en cours.
- Besoins identifiés.
- Prochaine mise à jour.

Gestion des rumeurs

Un message type "rumeur" peut inclure :

- un démenti factuel,
- la citation de la source officielle,
- un appel explicite à ne pas relayer d'informations non vérifiées.

Message de clôture

Lorsque la situation se stabilise :

- confirmation du retour progressif à la normale,
- rappel des services ouverts,
- indications sur les démarches restantes.

7.4 Sensibilisation à la gestion des fake news et de la désinformation

Les crises favorisent la circulation d'informations erronées. L'él·u·e peut jouer un rôle pédagogique essentiel.

La règle des 3V

- **V**érifier la source.
- **V**isualiser les preuves (date, lieu, contexte).
- **V**alider par une double confirmation indépendante.

Bonnes pratiques

- Éviter de relayer des images ou vidéos non sourcées.
- Privilégier communiqués officiels et cartes validées.
- Maintenir une page dédiée "Informations vérifiées".

Corriger sans amplifier

En cas de rumeur :

- répondre une seule fois, de manière factuelle,
- renvoyer vers la source officielle,
- éviter d'alimenter la polémique.

L'objectif est de **désamorcer sans donner de visibilité supplémentaire** à l'information erronée.

Positionnement de l'él·u·e

L'él·u·e n'est ni un porte-parole institutionnel ni un service d'urgence, mais :

- un **relais crédible et structurant**,
- un garant de la cohérence communautaire,
- un acteur clé de la lutte contre la désinformation,
- un facilitateur entre communauté et autorités.

Une communication préparée, coordonnée et responsable renforce la résilience collective et la confiance envers les institutions.

Partie 2 : Rôle de l'Élu Pendant une Crise

8. Activation de la cellule de crise et mobilisation des ressources

Lorsque la situation franchit le seuil d'alerte, l'él·u·e doit passer d'un rôle de préparation à un rôle de coordination active, tout en restant strictement aligné avec le cadre institutionnel défini par le poste diplomatique.

8.1 Activation de l'équipe restreinte

Dès que le niveau de vigilance évolue vers l'alerte ou la crise, l'él·u·e peut activer une **équipe réduite et clairement identifiée**, composée par exemple de :

- un point focal élu,
- un suppléant,
- un référent communication,
- un référent logistique / vulnérabilités.

Cette équipe doit fonctionner de manière structurée, avec des échanges réguliers et un canal sécurisé unique.

Tenue d'un journal d'incident

Il est fortement recommandé de tenir un **journal d'incident**, même simplifié, retraçant :

- les faits connus,
- les décisions prises,
- les actions engagées,
- les responsables désignés,
- les horaires correspondants.

Ce document permet :

- d'assurer la traçabilité,
- d'éviter les contradictions,
- de faciliter le retour d'expérience (RETEX),
- de protéger l'élue en cas de question ultérieure sur la gestion de la situation.

Priorisation des actions

En situation de tension, l'élue doit rappeler une hiérarchie simple des priorités :

1. **Sécurité des personnes**
2. **Diffusion d'informations fiables**
3. **Orientation vers les dispositifs officiels**
4. **Soutien logistique complémentaire**
5. **Appui aux démarches administratives**

Cette priorisation évite la dispersion et garantit une action cohérente.

8.2 Déclenchement et adaptation aux plans d'urgence

L'élue ne déclenche pas un plan institutionnel, mais s'aligne sur le niveau d'activation décidé par les autorités (poste, CDCS, autorités locales) et adapte en conséquence l'intensité de son dispositif communautaire.

Selon le niveau, cela peut inclure :

- activation de points de rassemblement pré-identifiés,
- mise en œuvre de la chaîne d'appel,
- activation du mécanisme de "check-in",
- diffusion coordonnée des consignes,
- suivi spécifique des personnes vulnérables.

Toutes les décisions importantes doivent être documentées, afin de nourrir ultérieurement l'analyse des pratiques.

8.3 Coordination avec les services consulaires et l'Ambassade

La coordination avec le poste est essentielle pour garantir cohérence et légitimité.

L'élue peut transmettre des **synthèses courtes et structurées**, incluant :

- besoins identifiés,
- zones particulièrement touchées,
- cas vulnérables signalés (sans données excessives).

Il est impératif :

- de ne jamais annoncer une évacuation ou une assistance officielle tant qu'elle n'est pas confirmée par les autorités,
- d'orienter les voyageurs de passage vers le dispositif **Fil d'Ariane**,
- de respecter la chaîne de validation des informations sensibles.

L'élue agit comme facilitateur, non comme décideur institutionnel.

8.4 Mobilisation encadrée des réseaux d'entraide

En parallèle, l'élue peut activer les relais communautaires pour :

- organiser les "check-in",
- recenser les besoins prioritaires,
- relayer les consignes officielles.

Les missions confiées aux bénévoles doivent rester :

- simples,
- sûres,
- proportionnées.

Exemples :

- accompagnement téléphonique de personnes isolées,
- aide à la traduction,
- orientation vers les services compétents,
- appui logistique léger.

Il est recommandé de centraliser les besoins via :

- un formulaire unique,
- ou un numéro dédié.

Cela permet d'éviter la dispersion des demandes et d'améliorer la coordination.

Positionnement de l'élue en phase active

En phase d'activation, l'élue :

- structure l'action communautaire,
- veille à la cohérence avec les autorités,
- protège la communauté contre les rumeurs ou les initiatives risquées,
- documente les décisions pour améliorer les pratiques futures.

Son rôle est d'apporter stabilité, méthode et coordination dans un contexte potentiellement chaotique.

9. Communication et information à la communauté

9.1 Un message élu unifié et structuré

En situation de crise, la cohérence de la communication est essentielle.

Il est recommandé qu'**un seul message officiel soit porté par l'élu référent**, ou par une petite équipe clairement identifiée, afin d'éviter toute contradiction ou dispersion.

L'élue veille à :

- centraliser les informations avant diffusion,
- coordonner avec le poste diplomatique,
- éviter les initiatives individuelles non validées.

Chaque message doit être :

- **horodaté**,
- accompagné de la **source clairement mentionnée**,
- rédigé dans un ton **empathique et orienté vers l'action**.

La priorité est d'indiquer clairement :

Que faire maintenant ? Où obtenir de l'aide ?

9.2 Transmission rigoureuse des consignes officielles

L'élue agit comme relais structuré des consignes officielles. Il ou elle doit relayer en priorité :

- les communications du poste diplomatique ou consulaire,
- les instructions des autorités locales compétentes,
- le cas échéant, les messages du Centre de Crise et de Soutien (CDCS).

Les messages diffusés doivent systématiquement inclure :

- les numéros d'urgence locaux,
- les contacts consulaires,
- les consignes de déplacement ou de confinement.

Il est également utile de rappeler les démarches importantes :

- inscription au **Fil d'Ariane** pour les voyageurs de passage,
- inscription consulaire pour les résidents,
- actualisation des coordonnées si nécessaire.

L'élue contribue ainsi à renforcer la capacité de localisation et d'assistance des autorités.

9.3 Gestion structurée des flux d'informations

En phase de crise, l'afflux de demandes peut être important. L'élue doit organiser un tri clair et rationnel :

1. **Urgences vitales** (orienter immédiatement vers services d'urgence)
2. **Situations vulnérables** (personnes isolées, malades, handicapées)
3. **Besoins logistiques**
4. **Questions générales**

Cette hiérarchisation permet d'éviter la saturation et de concentrer les efforts là où ils sont les plus nécessaires

FAQ et registre de suivi

Il est recommandé :

- de créer une **FAQ évolutive**, mise à jour régulièrement,
- de tenir un **registre des demandes**, avec mention du statut et du suivi.

Ce registre permet :

- d'éviter les doublons,

- d'identifier des tendances (problèmes récurrents),
- d'assurer un suivi responsable.

9.4 Interface avec les autorités locales

L'élue peut jouer un rôle d'interface constructive entre la communauté française et les autorités locales.

Cela implique :

- identifier le bon point de contact local (protection civile, mairie, police, santé),
- maintenir un canal de communication fonctionnel,
- faire remonter des **problèmes collectifs identifiés**, tels que :
 - pénuries d'eau,
 - routes impraticables,
 - saturation hospitalière,
 - zones nécessitant sécurisation.

Toutefois, l'élue doit strictement respecter le cadre local :

- ne pas interférer avec les opérations de secours,
- ne pas diffuser d'informations sensibles ou non validées,
- ne pas se substituer aux autorités.

Le rôle de l'élue est d'être facilitateur, non opérateur

Positionnement stratégique de l'élue

Dans cette phase, l'élue :

- garantit la cohérence et la stabilité du message communautaire,
- protège contre la désinformation,
- structure les demandes,
- contribue à la remontée d'informations pertinentes,
- renforce la confiance entre citoyens et institutions.

La valeur ajoutée de l'élue réside dans sa capacité à combiner proximité humaine et discipline institutionnelle.

10. Soutien aux Français en difficulté

En situation de crise, l'élue des Français de l'étranger occupe un rôle essentiel de proximité. Sans se substituer aux autorités consulaires, il ou elle contribue à orienter, accompagner et structurer l'entraide communautaire, en particulier pour les personnes les plus fragiles.

10.1 Orientation vers les dispositifs officiels et mobilisation de l'entraide

La première responsabilité de l'élu·e est d'orienter les compatriotes vers les **guichets consulaires compétents** et les services officiels appropriés.

Cela implique :

- rappeler les contacts du consulat et des numéros d'urgence,
- expliquer les démarches administratives possibles,
- éviter toute promesse d'assistance non validée.

En complément, l'élu·e peut faciliter la mobilisation de l'entraide communautaire pour des besoins concrets :

- hébergement temporaire,
- transport sécurisé,
- traduction,
- accompagnement administratif ou médical.

Cette mobilisation doit rester organisée, encadrée et coordonnée avec le poste.

Vigilance sur les situations à risque

Certaines situations nécessitent une attention particulière :

- mineurs isolés,
- violences intrafamiliales ou conjugales,
- isolement prolongé,
- pertes ou vols de documents,
- absence de ressources financières.

L'élu·e peut contribuer à signaler ces situations au poste ou aux services compétents, tout en respectant la confidentialité.

10.2 Assistance aux personnes vulnérables

L'élu·e peut promouvoir une identification anticipée (avec consentement) des personnes à risque :

- personnes âgées,
- personnes en situation de handicap,
- malades chroniques,
- familles monoparentales,
- personnes isolées.

En situation de crise active, il est recommandé de :

- désigner un **binôme de suivi** pour chaque situation prioritaire,
- vérifier régulièrement l'état et les besoins,
- préparer un plan d'abri ou d'évacuation adapté.

La coordination avec :

- les associations locales,
- les services sociaux,
- les structures médicales,

permet d'assurer une prise en charge cohérente et sécurisée.

10.3 Gestion des situations d'urgence (évacuations et mises en sécurité)

L'élève ne déclenche ni n'annonce une évacuation officielle.

Il ou elle ne relaie que les décisions validées par le poste diplomatique ou les autorités compétentes.

Avant tout mouvement, il convient de rappeler :

- la vérification des itinéraires,
- les points de rassemblement officiels,
- la préparation des documents d'identité,
- la prise des médicaments nécessaires,
- les contacts familiaux utiles.

Pendant un déplacement :

- transmettre des consignes claires et simples,
- organiser si possible des groupes structurés,
- accorder une priorité aux personnes vulnérables.

La sécurité et la discipline collective priment sur la rapidité.

10.4 Orientation vers les services d'aide et soutien psychologique

Les crises génèrent souvent un stress important, voire des traumatismes.

L'élève peut :

- diffuser les contacts de services de soutien psychologique locaux,
- relayer les coordonnées d'associations spécialisées,
- orienter vers les structures médicales adaptées.

Il peut également rappeler des messages simples de protection psychosociale :

- limiter l'exposition aux images choquantes,
- maintenir des routines quotidiennes autant que possible,
- favoriser l'entraide et le lien social.

En cas de situation grave (détresse aiguë, idées suicidaires, violence), l'orientation vers des professionnels qualifiés doit être immédiate.

Positionnement de l'élève

Dans cette dimension humaine de la crise, l'élève :

- incarne la proximité et l'écoute,
- structure la solidarité sans improvisation,
- protège les personnes vulnérables,
- renforce le lien entre communauté et institutions.

Son action contribue à transformer un moment de fragilité collective en une dynamique de soutien organisé et responsable.

Partie 3: Rôle de l'Élu après une Crise

11.Retour d'expérience et suivi post-crise

11.1 Évaluation de la gestion de crise

11.2 Amélioration des dispositifs et des procédures

11.3 Capitalisation des bonnes pratiques et recommandations

La gestion de crise ne s'achève pas avec la stabilisation de la situation. Pour l'élue, la phase post-crise est déterminante : elle permet de transformer l'expérience vécue en apprentissage structuré et d'améliorer durablement les dispositifs.

11.1 Organisation du retour d'expérience (RETEX)

Il est recommandé de prévoir deux temps distincts :

-RETEX à chaud (48-72 heures)

Objectif : capturer les éléments encore frais et factuels.

L'élue peut contribuer à recueillir :

- la chronologie des événements,
- les décisions prises,
- les points de friction,
- les initiatives ou innovations efficaces,
- les besoins non couverts.

Ce premier temps doit rester synthétique et orienté vers l'amélioration immédiate.

-RETEX à froid (4-6 semaines)

Objectif : analyser avec recul et objectivité.

L'élue peut organiser ou participer à une réunion élargie (poste, relais, associations) pour :

- évaluer la cohérence globale du dispositif,
- analyser l'impact sur la communauté,
- identifier les axes structurels d'amélioration.

Une **synthèse partagée avec le poste diplomatique et la communauté** permet de renforcer la transparence et la confiance.

11.2 Évaluation de la gestion de crise

L'élue peut contribuer à une évaluation structurée à partir d'indicateurs simples :

Mesurer

- Rapidité du premier message d'alerte.
- Taux de couverture des communications.
- Nombre et nature des demandes traitées.
- Satisfaction perçue de la communauté.
- Prise en compte effective des personnes vulnérables.

Analyser les canaux

Identifier :

- les canaux qui ont bien fonctionné,
- ceux qui ont été saturés,
- les difficultés techniques rencontrées,
- les besoins en diversification ou sécurisation.

Évaluer la qualité de l'information

Examiner :

- la circulation des rumeurs,
- la rapidité des corrections,
- la cohérence entre élus, poste et autorités locales,
- la clarté des consignes.

Cette analyse permet d'améliorer la crédibilité et la résilience informationnelle.

11.3 Amélioration des dispositifs et procédures

À l'issue du RETEX, l'élue peut impulser des actions concrètes :

- mise à jour des annuaires et bases de données,
- ajustement des procédures,
- révision des messages types,
- amélioration des outils numériques.

Il est également pertinent de :

- planifier le prochain exercice annuel en intégrant les leçons apprises,
- renforcer la résilience numérique (sauvegardes régulières, gestion des accès, canaux alternatifs en cas de panne).

L'objectif est de transformer l'expérience en amélioration mesurable.

11.4 Capitalisation des bonnes pratiques

L'élue peut contribuer à formaliser les acquis sous forme simple et opérationnelle.

Élaborer 10 recommandations clés

Par exemple :

- clarifier les rôles en amont,
- centraliser la communication,
- tester les canaux régulièrement,
- formaliser un journal d'incident,
- prioriser la protection des vulnérables,
- etc.

Conserver et adapter les outils

Il est recommandé de conserver :

- modèles de communiqués,
- FAQ,
- formulaires de check-in,
- protocoles d'alerte.

Ces outils peuvent être adaptés au contexte de chaque pays ou circonscription.

S'inspirer des cadres internationaux

Pour pérenniser la préparation, l'élue peut s'inspirer :

- du **Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe** (approche prévention et résilience),
- des principes **RCCE (Risk Communication and Community Engagement)** utilisés en gestion de crises sanitaires.

Ces cadres insistent sur :

- l'anticipation,
- l'engagement communautaire,
- la transparence,
- l'apprentissage continu.

Positionnement de l'élue en post-crise

Dans cette phase, l'élue :

- consolide la mémoire collective,
- valorise les bonnes pratiques,
- identifie les vulnérabilités structurelles,

- renforce la culture de préparation.

La sortie de crise devient ainsi un levier d'amélioration durable et de résilience renforcée pour la communauté française.

Bibliographie-Références

- MEAE – CDCS : veille, alerte et gestion des crises à l'étranger ; Fil d'Ariane pour alertes voyageurs.
- France – Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) : mobilisation et coordination (cadre national).
- France – Plans communaux/intercommunaux de sauvegarde (PCS/PICS) : logique d'anticipation, procédures, annuaires, exercices.
- France – Dispositifs d'alerte : FR-Alert (cell broadcast) et ressources publiques de préparation (kit 72h, "Tous responsables").
- International – Sendai Framework et EU Civil Protection Mechanism.

Références (en ligne) :

- Légifrance – Décret n°2005-1157 (plan ORSEC) – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000421070>
- Ministère de l'Intérieur – Planification ORSEC / exercices – <https://mobile.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile>
- Sécurité civile – PCS/PICS – <https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/plans-communaux-et>
- Commission européenne – EU Civil Protection Mechanism – https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/civil-protection/eu-civil-protection-mechanism_en
- FR-Alert (site officiel) – <https://fr-alert.gouv.fr/>
- France Horizons sur la prise en charge après le rapatriement : <https://www.france-horizon.fr>

Annexes

- Annexe 1-Recommandations de la Commission de Sécurité et des risques sanitaires de l'AFE sur l'homogénéisation des pratiques dans les Postes diplomatiques
- Annexe 2-Check list à destination des Élus
- Annexe 3-Modèles de messages de crise